



CA du Calaisis (Siren : 246201149)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Calais
Arrondissement	Calais
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Natacha BOUCHART

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	76 Boulevard Gambetta
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 21
Code postal - Ville	62101 CALAIS Cedex
Téléphone	03 21 19 55 00
Fax	03 21 19 55 09
Courriel	info@agglo-calaisis.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	97 076
-----------------------------	--------

Densité moyenne 992,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 5

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
62	Calais (216201939)	73 445
62	Coquelles (216202390)	2 423
62	Coulogne (216202440)	5 713
62	Marck (216205484)	10 608
62	Sangatte (216207746)	4 887

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 42

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>collecte et traitement des eaux usées. gestion des eaux pluviales</i>
- Assainissement non collectif
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air <i>lutte contre la pollution de l'air. Sont reconnues d'intérêt communautaire la mise en place d'un espace info-énergie (EIE) labellisé ainsi que l'aide financière aux particuliers en matière de travaux visant à l'efficacité énergétique et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.</i>
- Autres actions environnementales <i>mise en valeur des espaces naturels. valorisation environnementale et touristique des berges et canaux sur la base de projets reconnus d'intérêt communautaire : - création et gestion d'une base d'aviron et de canoë kayak sur le site du "bois Pourailly", chemin du Halage à Coulogne. - aménagement des berges et canaux du secteur Calais en accompagnement du projet de navette fluviale limité au canal de Saint-Omer entre le pont Mollien et le pont de Coulogne ainsi que le bassin de la Batellerie et le canal de la Citadelle. - la fiche projet n°1 du Plan de Gestion Ecologique sur la section du Canal de Calais, allant du Pont de Coulogne au Pont de Briques, section sise sur la commune de Coulogne. - Mise en place d'un atelier pêche nature</i>
Services funéraires
- Création, suppression, extension, translation des cimetières et sites cinéraires <i>Création et gestion de toute structure adéquate et afférente au crématorium (site cinéraire) à l'exclusion des structures funéraires actuelles relevant de la compétence des communes ou de celles à venir qui ne seraient pas strictement liées au crématorium intercommunal.</i>
- Crématorium <i>Création et gestion d'un crématorium intercommunal. Création et gestion de toute structure adéquate et afférente audit crématorium (site cinéraire, columbarium, salle de recueillement) reconnue d'intérêt communautaire dans le cadre de cette compétence, à l'exclusion des structures funéraires actuelles relevant de la compétence des communes ou de celles à venir</i>

qui ne seraient pas strictement liées au crématorium intercommunal.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- validation des projets relevant de la politique de la ville et du Fonds Social Européen. - insertion par l'économie : mise en place d'une Maison d'Initiative et de l'Emploi Local, d'un Plan Local d'Insertion par l'Emploi, le soutien à la Mission Locale.
- mise en place et gestion d'une Allocation de Réussite Etudiante. - mise en place et gestion d'un Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale. Mise en place et gestion de la bourse de la vocation (délibération du 19 septembre 2013).

- Rénovation urbaine (ANRU)

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

- prévention de la délinquance : participation au CLSPD de Calais - gestion du Centre de Loisirs des Jeunes de la plage

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Les zones d'activité économique d'importance stratégique pour le développement industriel, commercial, tertiaire, portuaire et aéroportuaire d'une superficie minimale de 30 hectares : Sont reconnues à ce jour d'intérêt communautaire : - zone industrielle des Dunes (Calais) - zone industrielle du Beau Marais (Calais) - zone d'activité Marcel Doret (Calais) - zone d'activité de Transmarck (Marck en Calais) - zone d'activité du Virval (Calais) - zone d'activité de la Turquie

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Sont déclarées d'intérêt communautaire, les actions de développement suivantes : - promotion économique du territoire notamment au travers de la participation à l'Agence de Développement de Calais et le soutien au pôle Calaisien de l'Université du Littoral Côte d'Opale. - participation à toutes les instances intéressant le développement économique de l'ensemble de l'agglomération notamment : Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, Sympac, Commission Départementale d'Équipement Commercial, Conférence Interportuaire. - développement réseaux hauts débits et pépinière d'entreprises - Participation à toute action visant à faciliter et accompagner des initiatives privées par les acteurs sociaux-économiques sur le territoire communautaire en faveur de la création, de la valorisation, de la transmission, de la reprise d'entreprises (délibération du 19 septembre 2013)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements culturels qui par la qualité de leurs prestations, leur rayonnement sur l'ensemble de l'Agglomération du Calais, relèvent de la gestion de l'intercommunalité, sont donc déclarés d'intérêt communautaire à ce jour : - l'École Nationale de Musique et de Danse sis rue du 11 novembre et les écoles de Coulogne, Marck, Sangatte-Coquelles - l'École d'Art sis rue des Soupirants à Calais

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements sportifs qui par la qualité de leurs prestations, leur rayonnement sur l'ensemble de l'Agglomération du Calais, relèvent de la gestion de l'intercommunalité, sont donc déclarés d'intérêt communautaire à ce jour : - la piscine Ranson et la piscine patinoire implantée à la Mi-voix - la base de chars à voile et de loisirs implantée aux Hemmes de Marck - la base de Voile de Sangatte, Chemin La Française à Sangatte

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont déclarées d'intérêt communautaire : - les ZAC destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire tel que prévue dans la compétence développement économique et notamment : - la création d'une agence d'urbanisme, - conventionnement avec l'établissement public foncier.

- Organisation des transports urbains

- les actions tendant à favoriser un développement équilibré et coordonné du territoire de l'ensemble de l'agglomération dans le cadre du schéma de cohérence et d'organisation du territoire

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- les voies de circulation générale traversant les zones d'activité communautaires - les voies à créer pour la desserte des zones d'activité et équipements d'intérêt communautaire à partir des voies structurantes existantes (autoroute, voirie nationale et départementale) - le projet de liaison péri-urbaine reliant la zone Eurotunnel au Centre Ville en désenclavement du RD 940 décidée par le CIAT du 23 juillet 1999. - réalisation de la desserte routière du parc Héroïc Land

- Parcs de stationnement

- les parcs de stationnement situés à l'intérieur des zones d'activité économique communautaire ou réalisés sous maîtrise d'ouvrage CAC pour la desserte spécifique des équipements structurants d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Tourisme

les actions d'accueil et de promotion touristique pour autant qu'elles concernent l'ensemble du territoire de la CAC notamment au travers de la mise en place d'un Office de Tourisme communautaire, chaque commune conservant compétence pour sa propre promotion et animation touristique.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- mise en place d'un observatoire du logement - la constitution de réserves foncières pour la réalisation des opérations retenues à maîtrise d'ouvrage CAC par le PLH en cours d'élaboration.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

actions suivantes en faveur des publics en difficulté : - mise en place d'un service accueil jeune dans chaque commune - aide à la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs

- Politique du logement étudiant

- aide à la mise en place d'une résidence sociale étudiant

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- création d'un fond d'intervention foncière destiné à faciliter les réserves et acquisitions foncières des communes en faveur du logement social au titre de la loi SRU

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

L'aménagement numérique du territoire et la mise en œuvre d'infrastructures de communications électroniques : Favoriser l'investissement dans les infrastructures performantes et les ouvrir à l'ensemble des acteurs du marché, Agir pour développer l'innovation et le transfert technologiques. Établir, promouvoir et gérer des infrastructures, des équipements, des réseaux favorisant les technologies de l'information et de la communication destinées à l'ensemble des habitants, des entreprises, et des services publics du territoire communautaire ou contribuant à l'attractivité du territoire.

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

- Autres

Compétences facultatives : - promotion du sport de haut niveau par la création d'un fonds d'intervention sportive permettant de financer les clubs évoluant en championnat international ainsi que les manifestations officielles de niveau national et international. - sensibilisation des publics scolaires à la pratique artistique notamment au travers d'un contrat local d'éducation artistique. - accueil des gens du voyage. - gestion d'un refuge fourrière animalier. - aménagement, entretien et gestion de l'aéroport de Calais-Marck. - la Zone verte du Colombier Virval - les Zones intercommunales à

vocation naturelle repris dans le projet de Trame verte en cours d'étude par le SYMPAC. - participation à un média local de communication audiovisuel ou télévisuel - archéologie préventive: réalisation des diagnostics et des fouilles. Les communes membres de l'agglomération pourront, dans le cadre des opérations qui relèvent de leurs compétences en tant qu'aménageur, continuer à recourir aux services de l'INRAP pour les diagnostics ou, au cas par cas, au service territorial d'archéologie préventive, dans les conditions et limites posées par les dispositions du décret n°2004-490 du 3 juin 2004. Le service territorial d'archéologie préventive interviendra en fonction des priorités et des capacités opérationnelles. - réalisation et gestion d'un équipement touristique structurant comportant un centre des congrès et spectacles. Conformément à l'article L.5210-4 du CGCT, la CAC peut demander à exercer, au nom et pour le compte du Département ou de la Région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités.

Politique de la ville

- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

- Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
62	Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des déchets Ménagers du Calais (SEVADEC) (256203936)	SM fermé	157 431
62	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (256203845)	SM ouvert	494 944
62	Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (256202102)	SM ouvert	780 319
62	Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calais (SITAC) (256204033)	SM fermé	102 879
62	Syndicat mixte "Institution Intercommunale des Wateringues" (200060689)	SM fermé	488 796
62	Syndicat Mixte du Pays du Calais (SYMPAC) (256203001)	SM fermé	157 431

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)